

Bénin - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Risque sécuritaire aux frontières nord

Date de mise en ligne le : 01 octobre 2025 Date de mise à jour le : 22 avril 2026

En raison de possibles incursions de groupes armés terroristes et du risque d'attaque ou d'enlèvement, il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones frontalières du Burkina Faso, d'une grande partie du Niger et d'une partie du Nigéria, y compris les parcs nationaux de la Pendjari et du W, et les zones mitoyennes à ces parcs. Ce niveau de vigilance (« **formellement déconseillé** », **en rouge sur la carte**) est incompatible avec les activités touristiques.

Avant tout déplacement au Bénin, il est vivement recommandé de consulter l'onglet Sécurité de cette fiche, d'observer strictement les consignes de sécurité et de se conformer au zonage sécuritaire tel qu'indiqué sur la carte.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

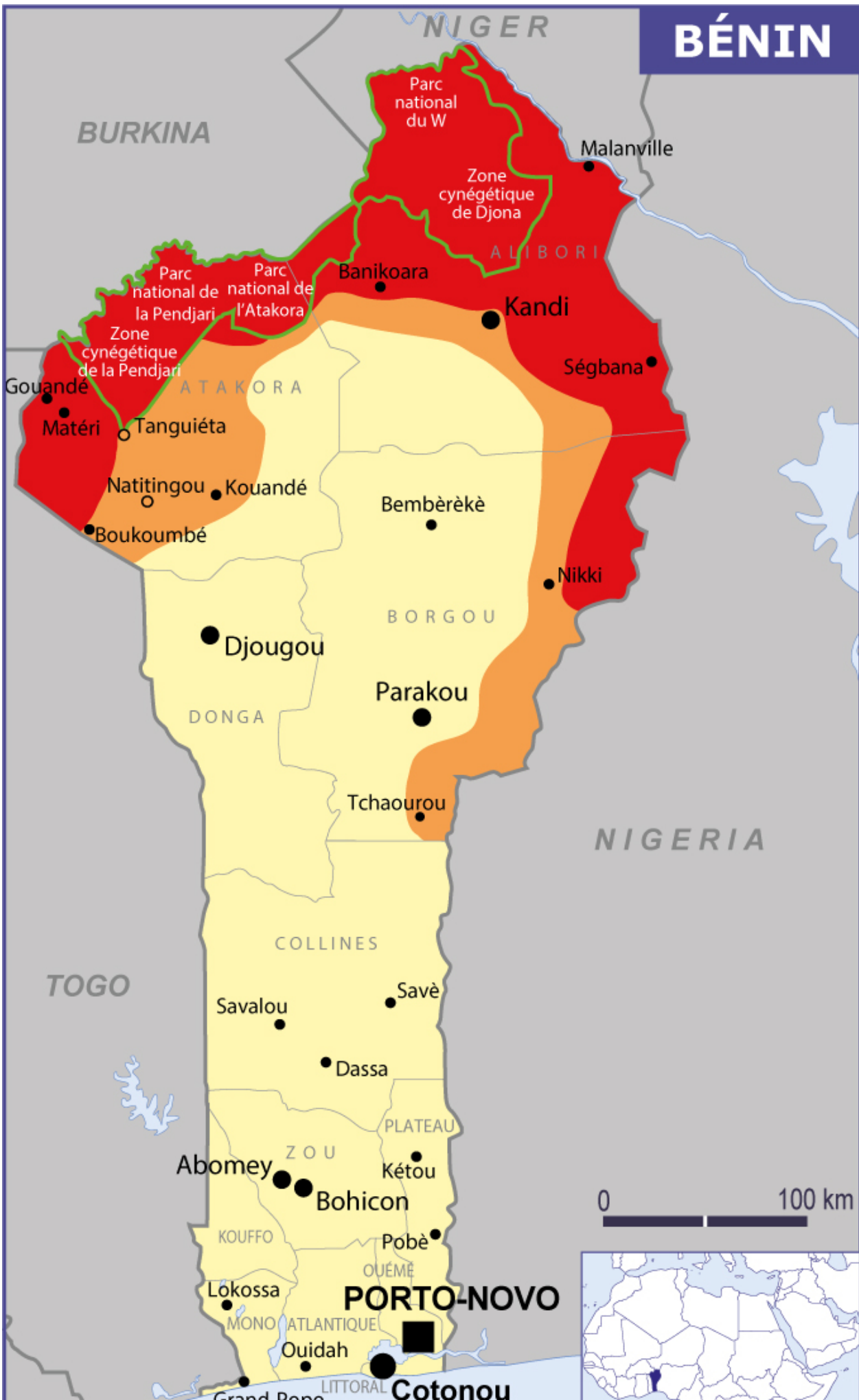
Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Zones de vigilance

BÉNIN



Zones formellement déconseillées

En raison d'activités possibles de groupes armés et du risque d'enlèvement, il est formellement déconseillé de se rendre dans :

- les zones frontalières du Burkina Faso et du Niger ;
- la totalité des parcs nationaux de la Pendjari et du W, les zones mitoyennes à ces parcs ;
- la ville de Banikoara et ses environs immédiats ;
- la frontière nord-ouest avec le Togo ;
- la frontière nord-est avec le Nigéria jusqu'aux environs de la ville de Nikki.

Zones déconseillées sauf raison impérative

Les zones suivantes sont déconseillées sauf raison impérative :

- le centre du département de l'Atakora, y compris les villes de Tanguiéta, Natitingou, Boukoubé et Kouandé, où le risque d'enlèvement visant les Occidentaux est avéré ;
- une bande allant de la ville de Kandi à Tchaourou comprenant la ville de Nikki, dans les départements de l'Alibori et du Borgou.

Zones de vigilance renforcée

Le reste du pays est placé en zone de vigilance renforcée.

Une vigilance particulière est conseillée dans les zones frontalières ainsi que dans les zones isolées ou à faible densité de population.

A Cotonou, il convient d'éviter la nuit les quartiers du port et ceux qui longent des voies ferrées du centre-ville. Les plages de la capitale ne sont pas sûres, de jour comme de nuit. Il est recommandé d'être vigilant dans les lieux très fréquentés, notamment le marché de Dantokpa où les vols sont fréquents.

Risques encourus et recommandations associées

Risques liés aux transports

Les accidents de la route constituent une cause importante de mortalité, souvent liés à la vétusté des véhicules en circulation (notamment des poids lourds), au mauvais état de certaines routes, ainsi qu'au non-respect des limitations de vitesse. Il est déconseillé de circuler de nuit, la signalisation étant souvent absente, les routes peu éclairées et les véhicules circulant régulièrement tous feux éteints.

Des « coupeurs de route » peuvent sévir sur les axes secondaires, dans les zones isolées. Il convient d'éviter de circuler sur ces routes, notamment la nuit.

Délinquance

La criminalité est peu élevée au Bénin. Toutefois, des cambriolages et des agressions, parfois avec violence, ont été signalés. Il convient de rester vigilant, de surveiller ses objets personnels et d'éviter les déplacements de nuit, particulièrement seul et à pied.

Cybercriminalité

La cybercriminalité est en augmentation au Bénin. Il convient de se montrer vigilant, notamment lorsqu'une aide financière ou un achat est sollicité.

D'une manière générale, il est recommandé de ne pas effectuer de versements dès lors qu'il existe le moindre doute. Avant tout achat, il convient de se renseigner sur l'existence au Bénin du fournisseur, de la société commerciale ou de la personne privée, soit auprès du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, soit sur des annuaires internationaux en ligne.

Terrorisme

Compte tenu du contexte régional, le risque terroriste ne peut être totalement écarté au Bénin. En mai 2019, deux touristes français ont été enlevés dans le parc national de la Pendjari et leur guide tué. Des attaques aux frontières nord du Bénin ont causé, depuis novembre 2021, plusieurs morts, notamment parmi les forces de défense et les gardes forestiers. Les attentats de Grand Bassam en 2016 en Côte d'Ivoire et les événements de 2018 au Burkina Faso ont également montré que les groupes terroristes de la région ciblent les lieux de divertissement et hôtels où séjournent les étrangers. Il est recommandé d'observer la plus grande vigilance et de s'assurer que les accès à ces lieux sont sécurisés.

Recommandations générales

De manière générale, il est recommandé de :

- ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse, éviter de transporter des sommes d'argent importantes, laisser les objets de valeur en lieu sûr (ex : les coffres des hôtels) ;
- laisser les documents d'identité et de voyage dans des lieux sécurisés et se munir de photocopies ;
- privilégier l'usage de distributeurs intérieurs et éviter de manipuler des sommes d'argent importantes en public ;
- éviter de circuler de nuit ;
- être vigilant dans la préparation de ses déplacements et informer des personnes de confiance de ses trajets ;
- ne pas emprunter de taxis-motos, les accidents étant fréquents ;
- ne pas prendre de photographies sans autorisation préalable.

Activités sportives à risque

Baignades

Les baignades sont déconseillées toute l'année sur les plages du littoral, en raison de la barre et des courants violents qui font plusieurs victimes chaque année.

Risques naturels

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Dans la partie sud du pays, la saison des pluies s'étend d'avril à mi-juillet et de mi-septembre à octobre. Dans le nord, elle a cours de juin à septembre. Durant ces périodes, les pluies torrentielles peuvent causer des crues et des inondations, particulièrement en zone rurale. Les routes deviennent régulièrement impraticables et les services essentiels peuvent être perturbés.

De décembre à février, un vent chargé de poussière (l'harmattan) peut réduire les conditions de visibilité. Il est recommandé de s'informer sur les prévisions météorologiques.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Mesures liées au Covid

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Formalités d'entrée et de séjour

Les ressortissants français souhaitant se rendre au Bénin sont soumis à une obligation de visa. Ils doivent disposer d'un passeport d'une durée de validité d'au moins 6 mois après la date de retour en France, d'un billet retour et d'un carnet de vaccination attestant du vaccin contre la fièvre jaune.

e-Visa

Le gouvernement béninois a mis en place le 23 avril 2018 un « visa électronique » (« e-Visa »). Les demandes de visas peuvent désormais être effectuées en ligne. Après validation du dossier, le voyageur reçoit son visa électronique par courriel, sous forme de code barre.

Moyennant le paiement de frais supplémentaires, les voyageurs conservent la possibilité d'effectuer leurs démarches auprès de la représentation consulaire du Bénin de leur pays de résidence.

Règlementation douanière

Règlementation générale en matière d'importation de biens

La réglementation douanière oblige toute personne qui importe un objet par voie terrestre, aérienne ou maritime à le déclarer et à payer les taxes douanières correspondantes. Le recours à une société de transit est obligatoire pour procéder au dédouanement : seul un commissionnaire agréé par les services douaniers est habilité à le faire.

Importation de médicaments

Lorsque le médicament importé est exclusivement à usage personnel (traitement curatif ou préventif), donc en quantité raisonnable ne laissant pas soupçonner un commerce illicite, il n'est soumis à aucune réglementation. L'importation en grande quantité et à titre commercial est soumise aux autorisations préalables des responsables du secteur de la santé.

Importation d'animaux de compagnie

La vaccination antirabique est obligatoire pour introduire un chien ou un chat au Bénin. Le carnet de vaccination de l'animal doit attester qu'elle a été pratiquée depuis plus d'un mois et moins d'un an.

Exportation d'animaux protégés

L'exportation d'espèces animales ou de morceaux d'animaux protégés au sens de la convention de Washington sur le commerce des espèces en danger (ivoire, écailles de pangolins, peaux, etc.) est strictement contrôlée et sanctionnée.

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

En cas d'incident de santé sérieux, il est vivement recommandé de rentrer en France pour les soins. Il est conseillé de consulter la liste de notoriété médicale publiée sur le site internet de l'ambassade de France à Cotonou, afin d'identifier un médecin ou un établissement local.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer au Bénin. Le vaccin est désormais valide à vie. Il est impératif de se faire vacciner avant le départ dans un centre agréé ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés.

Veiller à avoir avec soi son carnet de vaccination et à garder une copie à distance facilement récupérable par voie électronique, en cas de perte ou détérioration. Le carnet de vaccination peut être demandé pour vérification à l'arrivée dans le pays.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le Bénin se situe dans une zone classée de haute résistance, qui confère à la maladie un caractère potentiellement mortel et impose un avis médical pour le choix de la prophylaxie.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées

par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Des cas de choléra sont régulièrement signalés durant la saison des pluies, notamment dans les zones marécageuses du Bénin.

Fièvre de Lassa

La fièvre de Lassa est une maladie hémorragique virale, semblable à Ebola. La maladie se transmet aux humains par contact avec l'urine ou les excréments des rongeurs infectés ou par ingestion de nourriture contaminée. La transmission interhumaine est également possible par voie sexuelle et par contact direct avec les liquides et sécrétions humaines. Souvent asymptomatique, la maladie peut être grave et potentiellement mortelle. La durée d'incubation est de 2 à 21 jours après l'infection. Les principaux signes et symptômes sont : fièvre, vomissements, nausées, douleurs abdominales, céphalées, douleurs musculaires et articulaires, fatigue intense. Dans les cas sévères peuvent apparaître des saignements et des atteintes neurologiques (encéphalite). Il n'existe aucun vaccin à ce jour et les traitements sont symptomatiques. Les mesures de prévention sont essentielles : assurer une bonne hygiène des mains, protéger les restes et les réserves de nourriture dans les maisons, ne pas manipuler ou consommer de viandes de brousse (rats et autres), éviter tout contact avec une personne suspecte ou malade de fièvre de Lassa ainsi qu'avec ses liquides biologiques. En cas de symptômes, consulter en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Plusieurs cas de fièvre de Lassa, dont certains mortels, ont été signalés dans l'est (région frontalière avec le Nigéria) et le nord du pays.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Le nord du Bénin est affecté chaque année, notamment au cours de la saison sèche (décembre à mars), par des épidémies de méningite bactérienne qui touchent la zone sahélienne du continent. La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement dans le nord en saison sèche et il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une

muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Les traitements de prévention pré-exposition et poste exposition dans les 72h sont disponibles au Bénin.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Transport

Transport routier

Réglementation

Il est obligatoire de disposer d'un permis de conduire international et d'un contrat d'assurance local pour circuler au Bénin. Une demande de permis international peut être effectuée avant le départ auprès du Centre d'expertise et de ressources titres (CERT) - permis internationaux ou de la préfecture de police de Paris pour les résidents à Paris (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>).

Infrastructure routière

Les grands axes reliant Cotonou au Nigéria, au Togo, au Niger et au Burkina Faso sont dans un état satisfaisant. L'approvisionnement en carburant ne pose généralement pas de problème. Il convient toutefois de prévoir un stock de réserve lors de voyages vers le nord, les stations-services connaissant régulièrement des ruptures de stock.

En cas d'accident

En cas d'accident, il convient de conduire immédiatement la victime à l'hôpital ou chez le médecin le plus proche. En cas de réaction violente des témoins, quitter les lieux et s'arrêter au premier poste de police pour déclarer l'accident (à Cotonou, au commissariat central).

Réseau de transports en commun

Il est recommandé de privilégier les déplacements en véhicule personnel. Toutefois, pour les déplacements à l'intérieur du pays, il existe des compagnies d'autocar satisfaisantes ou, pour les villes non desservies, les taxis-brousse.

A Cotonou, il est recommandé d'emprunter les taxis-autos et d'éviter les taxis-motos (zemidjans). A défaut, il est indispensable de porter un casque de bonne qualité, les accidents de la route étant fréquents.

Le taux d'alcoolémie toléré au volant est 0,8 g/l.

Législation locale

Substances illicites

La consommation et le trafic de stupéfiants sont interdits et sévèrement réprimés au Bénin. Le cannabis, l'héroïne et la cocaïne sont classés comme des drogues « à haut risque ». Toute exportation de drogues, quelle que soit la quantité, est considérée sur le plan pénal comme du trafic international. Les peines encourues vont de dix à vingt ans de prison, assorties d'amendes.

Infractions liées aux mœurs

Les délits de mœurs sont sévèrement réprimés (viols, attentats à la pudeur, actes de débauche et de dépravation). Une loi béninoise punit « les actes impudiques entre des personnes de même sexe ou avec un mineur de moins de 21 ans », âge légal de la majorité sexuelle au Bénin.

Photographies et drones

Photographier ou filmer les infrastructures publiques (aéroport, gares, bâtiments de l'administration), tout comme faire usage d'un drone, nécessite une autorisation préalable.

Us et coutumes

Le Bénin est un pays où les traditions anciennes sont très présentes. Il est impératif de faire preuve de discrétion et de réserve en matière de religion, de respecter les différentes cultures et de ne pas photographier sans autorisation préalable les manifestations ou marchés traditionnels.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Visas d'affaires

Le Bénin a mis en place un e-visa dématérialisé le 24 avril 2018, valable pour les voyages d'affaires. Son tarif varie en fonction de sa durée (30 ou 90 jours).

Les voyageurs doivent disposer d'un passeport en cours de validité, d'un billet retour et d'un carnet de vaccination attestant du vaccin contre la fièvre jaune.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Entrée/Séjour de la présente fiche ou prendre l'attache de l'ambassade du Bénin à Paris.

Réseaux de communication

L'utilisation des téléphones portables est possible sur tout le territoire béninois moyennant de faibles coûts. Quelques zones restent non reliées dans les régions les plus reculées (notamment dans les parcs nationaux).

L'utilisation de l'itinérance ("roaming") avec un numéro français est possible mais reste très onéreuse.

La connexion internet 3G/4G est disponible dans les villes, même de petite taille. Elle est beaucoup plus aléatoire en zone rurale.

La plupart des cafés, restaurants et hôtels fournissent à leurs clients un accès wifi gratuit et il existe plusieurs cybercafés à Cotonou.

Pour les entreprises, il existe des offres internet illimitées avec une bonne qualité de service.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Bénin.

Contacts utiles

Service économique

Les services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

Le Bénin relève du service économique de Lomé :

Jérôme FROUTE, conseiller économique

Service économique de Lomé – TOGO

Adresse : Ambassade de France – bâtiment Coopération

Avenue de la Présidence – BP 91 – Lomé – TOGO

Tél. : +228 22 23 46 80

Une antenne du service économique Togo-Bénin est installée à Cotonou :

Clara VARCHON

Tél : +229 21 36 55 40

Courriel

Site Internet

Conseillère Agricole Régionale

Mme Sonia DARRACQ

Zone de compétence : Nigéria, Ghana, Bénin, Togo, Niger, Sierra Leone, Libéria

Ambassade de France au Nigéria / Embassy of France in Nigeria

1, Oyinkan Abayomi Drive, Ikoyi

LAGOS - NIGERIA

Tel : +234 14 62 84 53

Courriel

Site Internet

Business France

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

Le bureau régional, basé à Abidjan, propose des services d'appui à la prospection et à l'implantation aux entreprises françaises.

Téléphone : +225 20 20 75 34

Courriel

Partenaires référencés Team France Export Bénin :

AMEXX Consulting

Contact : Valère DATO, Directeur

Téléphone : +229 67 06 30 56

Courriel

Adresse : Ilot 108 Gbediga 1 Cotonou Bénin

CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent leur expérience à disposition pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président de section : Laurent VANDEWINCKEL - (+229) 66 59 66 21 (société CMA CGM Bénin)

Courriel

Site internet : Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

Agence de Cotonou

1506, boulevard de France

01 BP 38 – Cotonou – BENIN

Tél. : +229 21 31 35 80 - +229 21 31 45 81 - +229 21 31 34 53

Télécopie : +229 21 31 20 18

Courriel

Site Internet

Laure WEISGERBER Directrice

Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

Avenue du Général de GAULLE, Quartier GANHI

01 BP 31 – Cotonou – BENIN

Tél. : +229 21 31 20 81 / Whatsapp +229 91 43 43 43

Courriel

Site Internet

Arnauld AKAKPO, Président – (+229) 21 32 61 92

Raymond ADJAKPA ABILE, Secrétaire général

APIEX

L'agence de promotion des investissements et des exportations est l'organisme chargé notamment d'assister les investisseurs étrangers dans leur implantation au Bénin et de gérer les démarches de création d'entreprise qui peuvent désormais se faire en ligne au travers du site :

<https://monentreprise.bj/> .

Siège de l'APIEX

Lot 368, face hall des arts

Cotonou - BENIN

Tél : +229 21 31 86 50

UEMOA

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Cette organisation propose un guide des affaires au Bénin.

CEDEAO

Le Bénin est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO).

La page du Bénin est consultable ici.

BAD

Le Bénin est membre de la Banque africaine de développement (BAD).

La page du Bénin est consultable ici : <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/benin>

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Bénin
- Le Bénin et le FMI

Banque mondiale

Le Bénin et la Banque mondiale.

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Agences consulaires : vice-consul honoraire de France à Parakou : M. Thierry Mounié, +229 97 72 94 00
- Renseignements : 122
- Aéroport de Cotonou : renseignements : +229 95 36 07 51
- SAMU 68300000/6840000 (H24 avec un régulateur)
- SAMU Cotonou : +229 95 36 11 04/05/06/07 / 90 90 30 02
- SAMU Parakou : +229 90 01 21 31 / +229 97 22 14 24
- SAMU Ouidah : +229 21 34 12 73 / +229 21 34 16 76
- Tanguieta : Hôpital Saint-Jean-de-Dieu (au nord du pays) : +229 23 83 00 36
- Hôpital C.N.H.U. (Cotonou) : urgences : +229 21 300 556 / 21 30 01 55 / standard : +229 21 30 17 19
- Cabinet médical Missigbé (quartier Haie Vive) +229 60 01 72 72 (généralistes + cardiologie + kinésithérapie + gynécologie + santé mentale + pédiatrie + laboratoire)
- Cabinet médical Apithy (quartier camp Guezo, Cotonou) : +229 21 30 15 62/ 66 53 99 76 (généralistes + gynécologue + kinésithérapeute + laboratoire)
- Cabinet Médical Haie-vive (quartier Haie Vive, Cotonou) : +229 91 55 50 50 (généralistes + gynécologue)
- Médom Bénin (consultations médicales à domicile à Cotonou) : +229 60 93 94 94
- Clinique Atinkanmey (quartier Misesebo, Cotonou) : +229 21 31 22 76 (polyvalente + cardiologie + laboratoire)
- Clinique Mahouna (quartier Patte d'oie, Cotonou) : +229 21 301 435 (polyvalente + orthopédie) / urgences de nuit : + 229 95 06 23 88
- Clinique pédiatrique d'Akpakpa H24 : +229 21 33 50 84 ,
- Cabinet pédiatrique Miramont : +229 95 86 95 21
- Clinique ophtalmologique La Lumière (Cotonou) : +229 21 310 444 / 21 310 345 / 97 34 16 15
- Clinique ORL Avicennes (quartier Jéricho, Cotonou) : +229 90 92 42 16 / + 229 95 96 33 59
- Clinique ophtalmologique de La Vue : +229 62 18 19 42
- Centre de radiologie Sezo (quartier Haie vive, Cotonou) : +229 21 300 268 / 21 08 19 16 / 95 95 16 81
- Laboratoire d'analyses médicales Toxi Labo : +229 21 321 680
- Pharmacie Camp Guézo (Cotonou) : +229 21 315 552 / +229 21 313 555 (7j/7 et 24h/24)
- Pharmacie Jonquet (Cotonou) : +229 21 31 20 80 (7j/7 et 24h/24)
- Pharmacie Cocotiers (Cotonou) : + 229 21 30 06 92
- Direction générale de la police nationale (Cotonou) : 117 : +229 21 31 34 80 / + 21 31 20 11
- Commissariat de police central de Cotonou : +229 21 31 25 10 / +229 21 31 05 14
- Protection des mineurs : 160
- Urgences (appel gratuit) : 166

Annuaire des représentations du béninoises en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Bénin

Publié le : 13 juin 2025

Coordonnées

Avenue Jean-Paul II

Cotonou

Bénin

6.3528331786817, 2.4209126673998

+229 21 36 55 33

Liens utiles

[Ambassade de France au Bénin](#)

Facebook 

X 

YouTube 

Courriel : contact@ambafrance-bj.org

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Section consulaire de l'Ambassade de France à Cotonou

Publié le : 05 juin 2025 Mis à jour le : 06 juin 2025

Coordonnées

rue 651A BP 605

Cotonou

Bénin

6.3519378134933, 2.4333000183105

+33 3 73 88 01 68

+229 69051613

Numéro d'urgence (hors ouverture des bureaux).

Liens utiles

[Ambassade de France au Bénin](#)

Facebook 

X 

Youtube 

Courriel : consulat.cotonou-fslt@diplomatie.gouv.fr

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes)

WebRTC

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.